



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 24 janvier 2023

**DEPARTEMENT**

LOT et GARONNE

**ARRONDISSEMENT**

NERAC

**CANTON**

NERAC

**Nombre de conseillers**

**en exercice :** 29

**Présents :** 22

**Votants :** 28

**OBJET :**

Renfort et saisonniers pour le  
château-musée Henri IV –  
Année 2023

**N° 016/2023**

L'an deux mille Vingt-et-Trois, le 24 janvier à 20 H 00, le Conseil Municipal de la commune de NERAC était assemblé en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale en date du 18 janvier 2023, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

**Étaient présents** : Monsieur LACOMBE, Maire, Mmes et MM. DUFAU, BUSQUET, GELLY, SANCHEZ, CASEROTTO Adjointes au Maire, Mmes et MM. ARNAUNE, DAVID, VICENTE, GOLFIER, BES, SERRES-SOLANO Conseillers Délégués, Mmes et MM. ESSERTEL, MEDECIN, TUFFERY, BERTHOUMIEU, TAROZZI, DESSAINTS, FONTANEL, PRADO, BARRERE, GOUJON, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés** :

Monsieur BOZZELLI qui a donné pouvoir à Monsieur ESSERTEL.  
Madame IBN SALAH qui a donné pouvoir à Madame BUSQUET.  
Monsieur DULOYARD qui a donné pouvoir à Monsieur VICENTE.  
Madame GARBAY qui a donné pouvoir à Monsieur SANCHEZ.  
Madame TESSARIOL qui a donné pouvoir à Monsieur LACOMBE.  
Madame VILLEREGNIER qui a donné pouvoir à Madame CASEROTTO.

**Absent non excusé** :

Madame GREGOIRE.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Madame DESSAINTS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.

L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur. La liste des délibérations de la séance du 15 décembre 2022 a été affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**RAPPORTEUR : Madame CASEROTTO**

Afin d'assurer la saison estivale du château de Nérac d'une part, et faire face à une absence de longue durée d'un agent du service patrimoine d'autre part, il est nécessaire pour 2023 de renforcer le service par le recrutement d'un agent contractuel 7 mois et de procéder au recrutement de 3 saisonniers 4 mois.

**AR Prefecture**

047-214701955-20230124-DEL0162023-DE  
Reçu le 26/01/2023

LE CONSEIL MUNICIPAL  
Considérant l'exposé du Maire  
Après en avoir délibéré  
DECIDE à l'UNANIMITE

- De créer un poste d'adjoint du patrimoine contractuel à temps complet 7 mois.
- De créer trois postes d'adjoint du patrimoine saisonniers à temps complet pour la période du 15 mai au 17 septembre 2023.

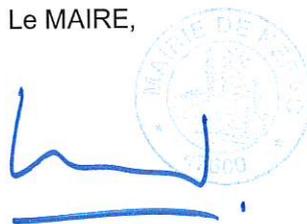
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

*Certifié conforme et exécutoire  
compte tenu de la réception en Sous-  
préfecture de Nérac le*

*Et de la publication à Nérac le*

*Le Maire*

Le MAIRE,

A blue ink signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE NÉRAC' and the year '2009'. The signature is a stylized, cursive name.